

R
11922
Pardevant M^e Ernest Cambon notaire à Lyon soussigné.

Et comparu :

M^e François Sautour, architecte, demeurant à Lyon rue
Botté d'Or N^o 51.

Lequel a, par ces présentes, déclaré constituer pour son mandataire
spécial et quant à ce général :

M^e Martin Leblanc, marié et ferrant, demeurant en Bourg
de Royère

à lequel il donne pouvoir de pour lui et en son nom,

Toucher et recevoir de M^e Etienne Joseph Beaume mazon et
propriétaire demeurant à Boudersas commune de Royère ou de tous
autres qu'il appartiendra la somme de deux mille six cent soixante
six francs soixante six centimes lui revenant comme héritier à
concurrence d'un tiers de sa mère sur celle de huit mille francs
montant du prix de la vente d'immeubles sis à Boudersas et territoire
en dépendant commune de Royère consentie audit M^e Etienne Joseph
Beaume par M^{me} Anne Lenoir veuve de M^e Jean Baptiste Sautour
sans profession demeurant à Royère et par M^{me} Marie Viabatour
veuve de M^e Léonard Lenoir sans profession demeurant aussi
à Royère conjointement et solidairement entre elles suivant
acte reçu par M^e Courmieux notaire à Royère le vingt six mars
mil neuf cent sept.

Recevoir également tous intérêts échus et à échoir de ladite
somme.

De toutes sommes reçues donner quittances et décharges
valables; consentir toutes subrogations sans garantie, donner
mainlevée avec désistement de tous droits de privilège et d'action
résolutoire et consentir la radiation de toutes inscriptions d'office
et autres, remettre tous titres et pièces.

En cas de difficultés et à défaut de paiement exercer toutes
poursuites nécessaires; en conséquence citer et paraître devant tous
juges de paix, traiter, transiger, se concilier, se voir assigner et
défendre devant tous tribunaux compétents, obtenir tous jugements
et arrêts, les faire exécuter ou s'en désister; produire à tous ordres

et distributions Toucher le montant des cotisations faites au profit du constituant.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Dont acte en brevet

Fait et passé à Lyon en l'étude de M. Cambon notaire soussigné, rue de l'Hôtel de Ville n° 98.

L'an mil neuf cent treize.

Le dix huit avril

Lecture faite le constituant a signé avec M. Cambon notaire.

Rays sur
mot nul.

[Signature]

[Signature]

[Signature]



Enregistré à LYON (A-G-2.) le
18 AVR 1913 11h 618
Reçu 115 francs 75 Centimes



Vu par nous *[Signature]*

Cambon

LYON le 18 avril 1913

[Signature]